

Cote du document: EB 2021/133/R.17/Add.1
Point de l'ordre du jour: 11 b)
Date: 21 septembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Additif

Réponse de la direction aux observations formulées par les États membres

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Information**

Observations de l'Allemagne	Réponse de la direction
<p>Le FIDA contribue-t-il au mécanisme central de signalement des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles instauré par l'Organisation des Nations Unies (ONU)? Aucun cas présumé n'est mentionné dans le dispositif (en outre, le FIDA ne figure ni parmi les organismes déclarants dans le menu déroulant, ni dans le tableau du personnel des Nations Unies, ni dans celui des partenaires d'exécution). Est-ce parce que le FIDA ne contribue pas à ce mécanisme ou parce qu'aucun cas présumé n'est à déplorer?</p>	<p>Le FIDA contribue au dispositif de signalement en temps réel des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles fondé par le Secrétaire général. Ci-après figure le lien qui renvoie à la liste des entités des Nations Unies qui signalent au Secrétaire général de l'ONU les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles: https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/files/list_of_participating_un_entities.pdf.</p> <p>Néanmoins, depuis que le FIDA contribue à ce dispositif, aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été signalée; partant, il n'existe aucune entrée correspondant au FIDA.</p>
Observations du Royaume-Uni	Réponse de la direction
<p>Coordonnateurs – Nous nous réjouissons que des coordonnateurs soient en fonctions. Selon quel calendrier est-il prévu d'élargir la portée du programme de coordonnateurs à l'ensemble des lieux d'affectation du FIDA? Les coordonnateurs ont-ils formulé de nouvelles observations concernant des avancées ou des difficultés, en particulier pour ce qui est de faciliter l'accès aux mécanismes de signalement et d'assistance sur le terrain et de collaborer avec les coordonnateurs résidents, les responsables des questions relatives à la lutte contre le harcèlement sexuel et les réseaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles? Par ailleurs, il serait utile de mieux comprendre les plans d'action qui ont été élaborés à l'intention des coordonnateurs pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.</p>	<p>La portée du programme des coordonnateurs pour les questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles devrait être élargie d'ici à la fin de l'année. Le programme d'élargissement a été élaboré compte tenu des données d'expérience recueillies dans le système des Nations Unies et des observations et données d'expérience présentées par les coordonnateurs du FIDA en fonctions depuis 2019.</p> <p>Un plan d'activités a été conçu à l'appui des coordonnateurs pour les questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il prévoit des initiatives locales de sensibilisation, la promotion à l'échelle locale, avec tous les partenaires, de la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la formulation de recommandations visant à améliorer les stratégies de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les mécanismes de signalement et de soutien au niveau local et l'échange avec d'autres réseaux des Nations Unies chargés des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, équipes de pays des Nations Unies, coordonnateurs résidents et institutions financières internationales au sujet des initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p>
<p>Système de signalement rapide des faits de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles – Ce dispositif est très intéressant. Le FIDA pourrait-il publier tous les renseignements auxquels les États membres ont accès dans ce cadre et préciser si les informations sont plus exhaustives que celles communiquées publiquement au moyen du mécanisme en ligne du Secrétaire général de l'ONU?</p>	<p>En décembre 2020, le FIDA a mis en place un système confidentiel de signalement rapide consacré exclusivement aux questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles hébergé sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA. Le système vise à fournir en temps opportun des données anonymes sur chacun des signalements de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour lesquels les informations communiquées sont suffisantes pour rendre l'allégation crédible. Pour protéger la confidentialité et l'intégrité des processus internes, un minimum d'information est donné sur l'état d'avancement et la conclusion des affaires. Les signalements couvrent les allégations visant le personnel du FIDA et de parties externes chargées d'exécuter des opérations et des activités financées par le Fonds.</p>

	Le dispositif de signalement des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mis en place par le Secrétaire général de l'ONU permet de signaler uniquement les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, tandis que le système de signalement rapide du FIDA informe également les États membres des allégations de harcèlement sexuel.
Sondage d'avril 2021 – Nous accueillons avec satisfaction ce sondage; les résultats ont-ils été publiés?	La date de clôture du sondage des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles en 2021 a été reportée au 15 septembre 2021. Les résultats du sondage seront communiqués en temps voulu aux sièges des organismes des Nations Unies participants et, selon la pratique établie, le Conseil d'administration sera tenu au fait grâce aux informations actualisées sur le sujet.
<u>Évaluation de la capacité de protection contre l'exploitation et les abus sexuels dont font preuve les partenaires d'exécution des Nations Unies</u> – Le FIDA peut-il confirmer qu'il utilise cet outil?	Le FIDA évalue les risques sociaux et environnementaux de chaque projet, y compris la violence fondée sur le genre et les risques de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, au moyen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Les PESEC récemment mises à jour comprennent un outil d'examen critique en ligne destiné à aider les emprunteurs, les bénéficiaires et les partenaires à repérer et à gérer les risques et les conséquences et à améliorer l'intégration des priorités transversales dans tous les nouveaux projets et programmes du Fonds. Elles tiennent compte des nouvelles questions relatives à la non-discrimination, à la violence fondée sur le genre, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, au handicap et à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, et veillent à ce que les mesures d'atténuation soient pleinement intégrées dans la conception finale du projet. S'il s'avère que les capacités de détecter et de contrôler les risques de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'y faire face sont insuffisantes, des mesures d'atténuation sont incorporées au plan de gestion environnementale, sociale et climatique du projet et contrôlées pendant sa mise en œuvre. Les PESEC ont été actualisées car il est de plus en plus manifeste que la réputation du FIDA pourrait être ternie si, sur les plans de l'environnement et des changements climatiques et au niveau social, les risques et les conséquences qui découlent des projets et programmes appuyés par le Fonds ne sont pas correctement et efficacement détectés et gérés.
Appui aux pouvoirs publics – Dispose-t-on de davantage de renseignements sur les initiatives à l'examen pour ce qui est d'aider les partenaires publics à instaurer des dispositifs efficaces de signalement des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles au niveau national?	L'emprunteur, le bénéficiaire ou le partenaire suivra les PESEC pour élaborer des études de l'impact environnemental et social ou des plans ou cadres de gestion environnementale, sociale et climatique dès que possible pendant la phase de conception ou de planification de l'exécution du projet. Dans le cadre de l'établissement de ces études et de ces plans, l'emprunteur, le bénéficiaire ou le partenaire devrait mener de véritables consultations auprès des parties prenantes, mettre au jour les domaines qui doivent être renforcés, tels que les mécanismes de réclamation et de signalement, et élaborer des mesures d'atténuation appropriées qui seront intégrées à la conception du projet.
Plan d'action – Nous accueillons avec intérêt les informations actualisées correspondant à la période 2020-2021. Le FIDA pourrait-il indiquer la date à laquelle un nouveau plan d'action pour 2022 et au-delà sera mis au point et publié?	Le Fonds s'attache véritablement à continuer d'élaborer et de publier des plans d'action biennaux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, en collaboration avec le Conseil d'administration et la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Observations des Pays-Bas	Réponse de la direction
<p>Nous notons avec satisfaction qu'un programme obligatoire d'actualisation des connaissances a été mis en œuvre et qu'un module de formation obligatoire consacré exclusivement à la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et traduit dans les quatre langues officielles du Fonds a été élaboré. La direction pourrait-elle communiquer des renseignements au sujet du calendrier? Quand le module de formation consacré à la lutte contre le harcèlement sexuel pourra-t-il être utilisé?</p>	<p>Le module de formation consacré à la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est en voie d'achèvement et sera intégré au système de gestion de l'apprentissage d'ici à la fin de l'année dans le cadre de la formation obligatoire en déontologie.</p>
<p>La Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles est axée sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, ce que nous comprenons. Cependant, nous accueillerions avec intérêt des renseignements plus précis sur le volet de la politique consacré au harcèlement sexuel. La direction pourrait-elle nous indiquer à quelle fréquence des faits de harcèlement sexuel ont été signalés?</p>	<p>Outre la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, un cadre juridique complet sur le harcèlement, y compris sexuel, est pleinement intégré aux règles et aux procédures du Fonds. La direction continuera d'informer sans délai les États membres des allégations crédibles de harcèlement sexuel que le FIDA reçoit par l'intermédiaire de la page consacrée aux questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles hébergée sur la plateforme interactive réservée aux États membres. Le système de signalement rapide des faits de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se trouve sur cette plateforme fonctionne pleinement depuis décembre 2020.</p>
<p>Nous encourageons le recours à la base de données ClearCheck; la direction pourrait-elle expliquer de quelle manière elle utilise cette base?</p>	<p>La base de données ClearCheck est une plateforme en ligne qui donne accès aux renseignements dont disposent des entités des Nations Unies au sujet de personnes (anciens membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté) qui font l'objet d'allégations avérées d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel, l'objectif étant d'empêcher que ces personnes ne puissent se faire réembaucher par une autre entité du système des Nations Unies. Dans le cadre de ses procédures de recrutement, le FIDA consulte la base de données ClearCheck pour vérifier les références des postulants, en particulier celles des candidats présélectionnés pour un poste au Fonds.</p> <p>En outre, en vue d'améliorer l'efficacité, la rapidité et l'efficacité des procédures de recrutement, un centre spécialisé des Nations Unies baptisé OneHR, qui fournit divers services dans le domaine des ressources humaines, s'emploie depuis le dernier trimestre de 2020 à vérifier les références et les casiers judiciaires des candidats à des postes de classe P-4 ou de grade supérieur. La procédure de vérification des références suivie par OneHR prévoit de vérifier que les personnes ne figurent ni sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU ni sur la liste de personnes recherchées établie par INTERPOL et n'ont pas commis de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ni de harcèlement sexuel.</p>
<p>Nous félicitons le FIDA de sa collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les réseaux nationaux en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p>	<p>La collaboration avec les partenaires au niveau local est essentielle à l'établissement d'une stratégie coordonnée et efficace de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles.</p>

<p>Concernant la partie C, la direction pourrait-elle donner quelques précisions sur ses mesures et ses projets concrets?</p>	<p>Le FIDA collabore avec l'ONU et des réseaux d'institutions financières internationales en vue d'échanger des connaissances et de veiller à ce que le Fonds applique les meilleures pratiques en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Concrètement, le Fonds contribue à la base de données ClearCheck, au dispositif de signalement des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles fondé par le Secrétaire général, au sondage des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et aux plans d'action locaux en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. La collaboration avec l'ONU et les institutions financières internationales a donné naissance à des documents essentiels qui ont été diffusés, tels que des directives en matière d'enquête sur des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles destinées aux organismes d'enquêtes de l'ONU et, plus récemment, le document intitulé « <i>Advancing a Common Understanding of a Victim-centred Approach to Sexual Harassment within Organizations of the United Nations</i> » (Vers une compréhension commune des rouages d'une démarche axée sur les victimes au sein des organismes des Nations Unies).</p>
<p>Quel rôle joue le FIDA dans l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel?</p>	<p>Le Fonds est une organisation membre de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, qui sert de tribune d'échange d'enseignements et de meilleures pratiques en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel. L'Équipe spéciale, fondée en 2017 par le Secrétaire général, fait rapport au Comité de haut niveau sur la gestion, qui formule ensuite des recommandations au Conseil des chefs de secrétariat. Le mandat de l'Équipe spéciale consiste à mettre au point une approche commune à l'ensemble du système des Nations Unies en matière de lutte contre le harcèlement sexuel en examinant les stratégies mises en œuvre par les organisations pour lutter contre le harcèlement sexuel et les capacités dont disposent ces instances pour enquêter sur les allégations et aider les victimes.</p>